

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :  
D2024\_3\_5**

L' an deux mille vingt quatre, le vendredi 13 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 04 Septembre 2024

Présents : 10

**Présents** : Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Votants : 15

**Objet : Voirie RD 46  
Montplaisir/Tandouire :  
prise en charge d'une partie  
des travaux incombant au  
Département**

**Pouvoirs** :

Monsieur ARNAL André a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie  
Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel  
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle  
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François  
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

**Absent(s)** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur PRIVAT Jean

**Excusé(s)** : Monsieur ARNAL André, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

**Secrétaire de Séance** : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de Jussac de la décision de faire procéder à la réalisation de travaux d'aménagement de la RD46 (Route de Montplaisir).  
(Estimation totale de l'opération € HT = 95 751.12€).

Cette route étant départementale, une partie des travaux incombent au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose de solliciter celui-ci pour la prise en charge des travaux lui incombant pour un montant HT de 19 687.70€.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **AUTORISE** la sollicitation du Conseil Départemental du Cantal pour la prise en considération des travaux lui incombant (19 687.70€ HT),
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**  
Jean-François **RODIER**

The image shows a blue ink signature of Jean-François Rodier over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JUSSAC' and 'Cantal' around a central emblem.